
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016 – 010 DU 30 JANVIER 2016
portant radiation du **Colonel CHABI Koula Sébastien** des effectifs des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** rapport du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juin 2014,

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Le **Colonel CHABI Koula Sébastien**, incorporé le 05 décembre 1977 et décédé le 15 février 2012, est rayé des effectifs des Forces Armées Béninoises, pour cause de décès, le 16 février 2012, après trente quatre (34) ans deux (02) mois dix (10) jours de service effectif.

ARTICLE 2 : La pension de réversion des ayants-cause sera liquidée conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 3 : La carte d'identité militaire, le livret sanitaire et ses extraits ainsi que le paquetage de l'intéressé seront reversés aux structures compétentes.



ARTICLE 4 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

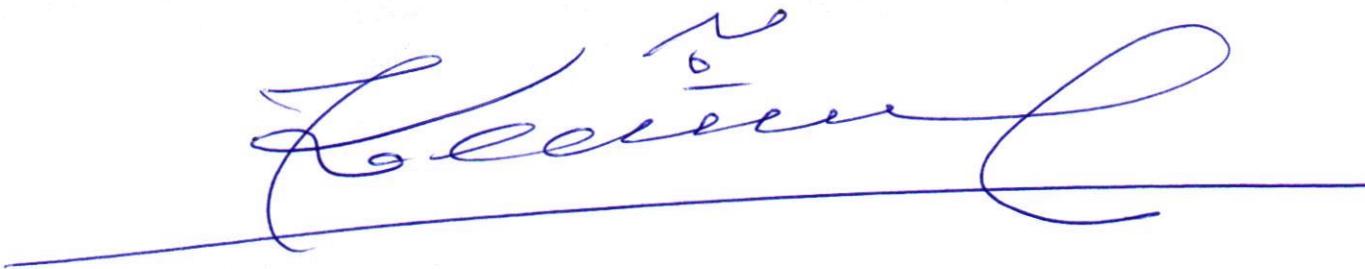
Fait à Cotonou, le 30 janvier 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Défense Nationale,



Théophile YAROU

AMPLIATIONS : PR 6- AN 2 - CES 2 - MDN 4 MEFPD 2 - SGG 04 - Autres Ministères 26 - DGGN 2-EMG 2- EMAT 2 - CAB/MIL 2- EMFN 2 - EMFA 2 - SPD 02- IGE-DEP-INSAE 03- DSIA 02- DGBM- CF-DGTCP-DSDV 08 - DOPA 2 - Dossier intéressé 01- Archives 01- Chrono 01- JORB 01.

